

DEPARTEMENT DU NORD

Valenciennes

Métropole

Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE A
Version Approbation
MARS 2021

Commune de Quiévrechain

SECTEUR 3

VERDI

4.1

Le territoire de la CAVM est concerné par des risques.
Il convient de se référer à la PLANCHE B du zonage.

LES ZONES PRESENTES SUR LA COMMUNE (ou en limite communale)

Zones urbaines mixtes

UA

UAa

UAa(p2)

UB

UBa

UBa(p1)

UBa(p2)

UC

UCa

Zones urbaines dédiées aux cités minières/ouvrières

UMb

Zones de renouvellement urbain

URb

Zones dédiées aux équipements, activités de loisirs et de tourisme

UL

Zones urbaines à vocation économique

UE

UEa

UGa

UZ

Zones d'extension à vocation mixte/habitat (long terme)

2AU

Zones à vocation agricole

A

A(p2)

Aco

Aco(p2)

Acn

Acn(p2)

Zones à vocation naturelle

N

Np

Nj

NI

LES AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

Secteur de mise en oeuvre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Emplacement Réserve

Protection du patrimoine bâti (L151-19 du CU)

Bâtiment remarquable (église, maison de maître, corps de ferme, pigeonnier...)

Elément linéaire (mur d'enceinte, portail, grille, façade...)

Protection du patrimoine paysager (L151-23 du CU)

Espace végétal de qualité (parc, jardin public/privé, boisement...)

Elément ponctuel (arbre, haie...)

Elément linéaire (fossé, talus, alignement d'arbres ou de haies...)

Informations complémentaires

Limites de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

Limites communales

Sièges d'exploitation agricole

Cimetière existant

Hydrologie

Surfaces et cours d'eau

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Vocation	Bénéficiaire	Surface (en m²)
1	Création d'un ouvrage hydraulique	Commune	742.86
2	Création d'un ouvrage hydraulique	Commune	1527.82
3	Aménagement des berges	Commune	4049.91

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DU NORD

Valenciennes

Métropole

Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE B
Version Approbation
MARS 2021

Commune de Quiévrechain

SECTEUR 3

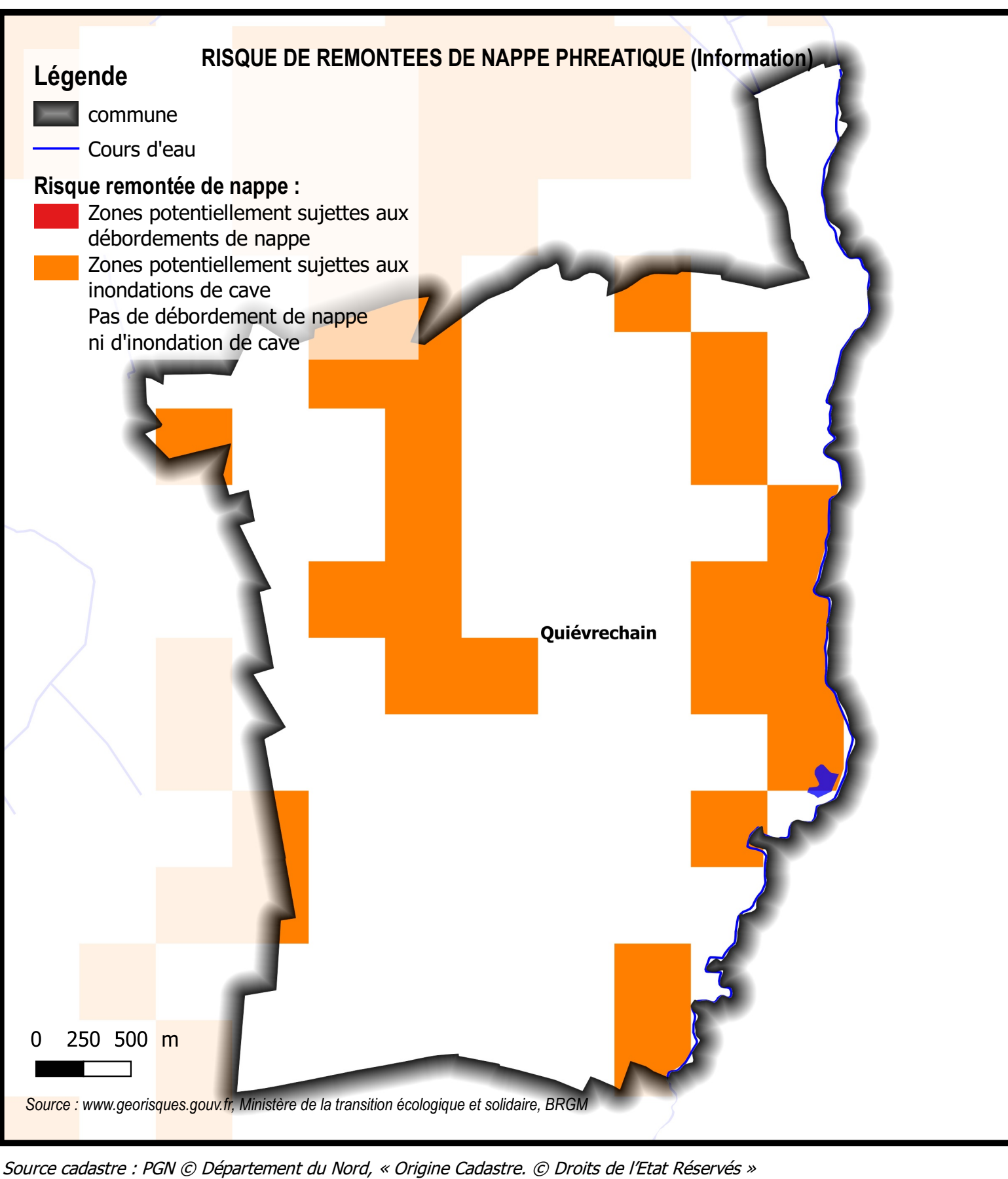
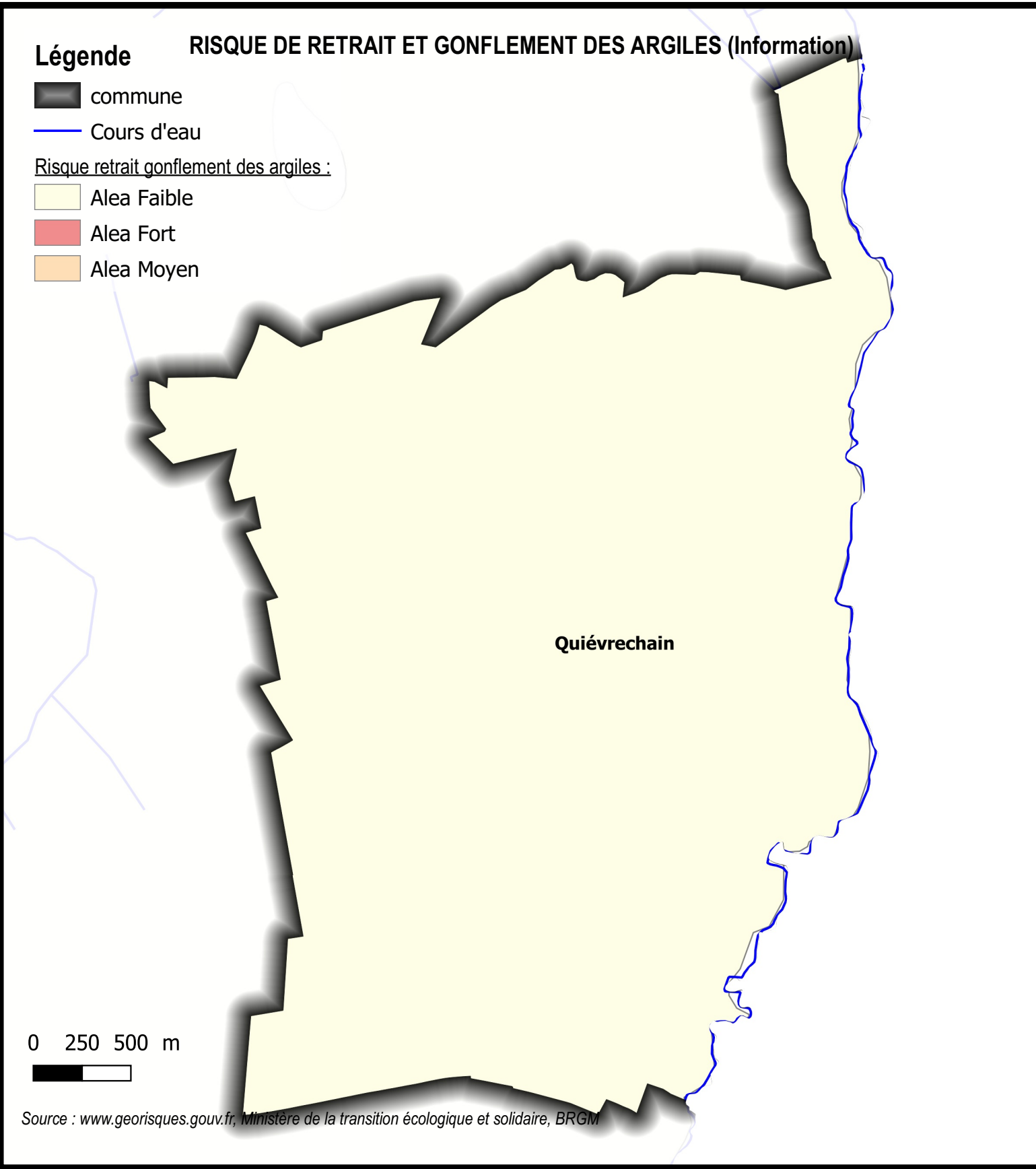
VERD

Logiques de territorialité

4.2

Important : Le PPRI de la Rhonelle étant en cours d'élaboration, les cartes présentées dans le cadre de l'arrêt projet du PLUi sont provisoires.

Les communes de la CAVM concernées par le PPRI de la Rhonelle sont les suivantes : Artres, Aulnoy-lez-Valenciennes, Bruy-sur-l'Escaut, Curgies, Estreux, Famars, Maing, Marly, Onnaing, Préseau, Quarouble, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg, Valenciennes.



Source cadastre : PGM © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

